

Monsieur Charles **Stoutz**;
Monsieur James **Quartier-dit-Maire**;
ainsi que les familles parentes,
alliées et amies
ont le profond chagrin de faire part
du décès de

Madame Idelette STOUTZ

enlevée à leur tendre affection le
14 juillet 2009.

Selon son désir, les obsèques ont
eu lieu à Genève, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.